



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Atelier nature/paysage/ agriculture/forêt

Mardi 2 juillet 2019

St André de Sangonis

***La consommation d'espace
dans les SCOT***

éléments de contexte

Evolution de la tâche urbaine à l'échelle du département.

en 30 ans ...

une génération qui a urbanisé autant que les 33 générations précédentes



380 0000
habitants en plus

LOREM IPSUM

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetur adipiscing elit,
sed diam nonummy nibh



17 000 hectares
consommés

La tâche urbaine a augmenté de 50 %

éléments de contexte

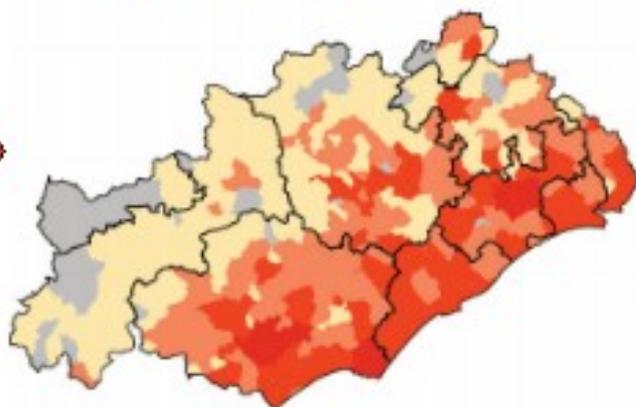
L'évolution de l'espace urbain résidentiel 2003-2013

+ 138 000 habitants

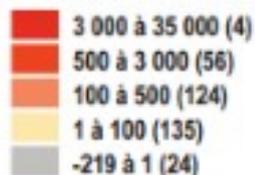
+ 4 160 hectares

300 m² par habitant

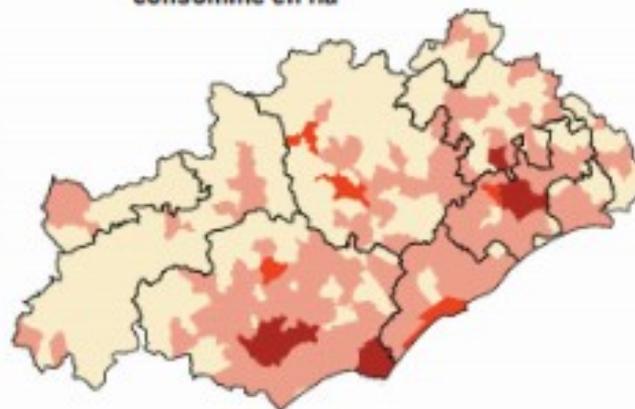
variation de la population
en nombre d'habitants



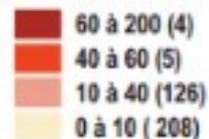
une population
affluant sur le
littoral et les plaines



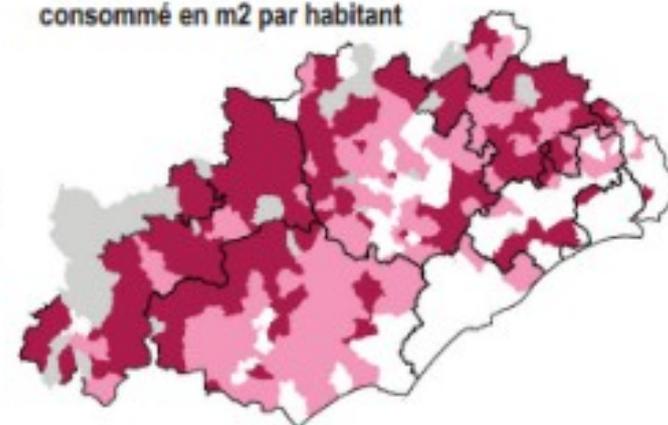
espace urbain
consommé en ha



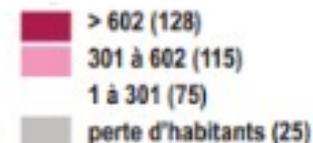
une consommation
globale d'espace en
lien avec la population



variation de l'espace urbain
consommé en m² par habitant



une consommation
d'espace par habitant
plus importante en zone
rurale et sur l'ouest du
département



Un engagement commun pour la réduction de la consommation d'espace mettant en avant les SCoT

- 2016 : réalisation de plaquette sur l'évolution de la consommation d'espace dans l'Hérault
- 6 janvier 2017 : réunion en préfecture des porteurs de SCoT sur la préservation des espaces agricoles et naturels : **engagement commun sur l'objectif départemental de réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels et agricoles dans l'Hérault.**
- mise en ligne pour chaque commune et chaque territoire de données sur la consommation de l'espace jusqu'en 2016 (données issues des fichiers fonciers MAJIC ...)

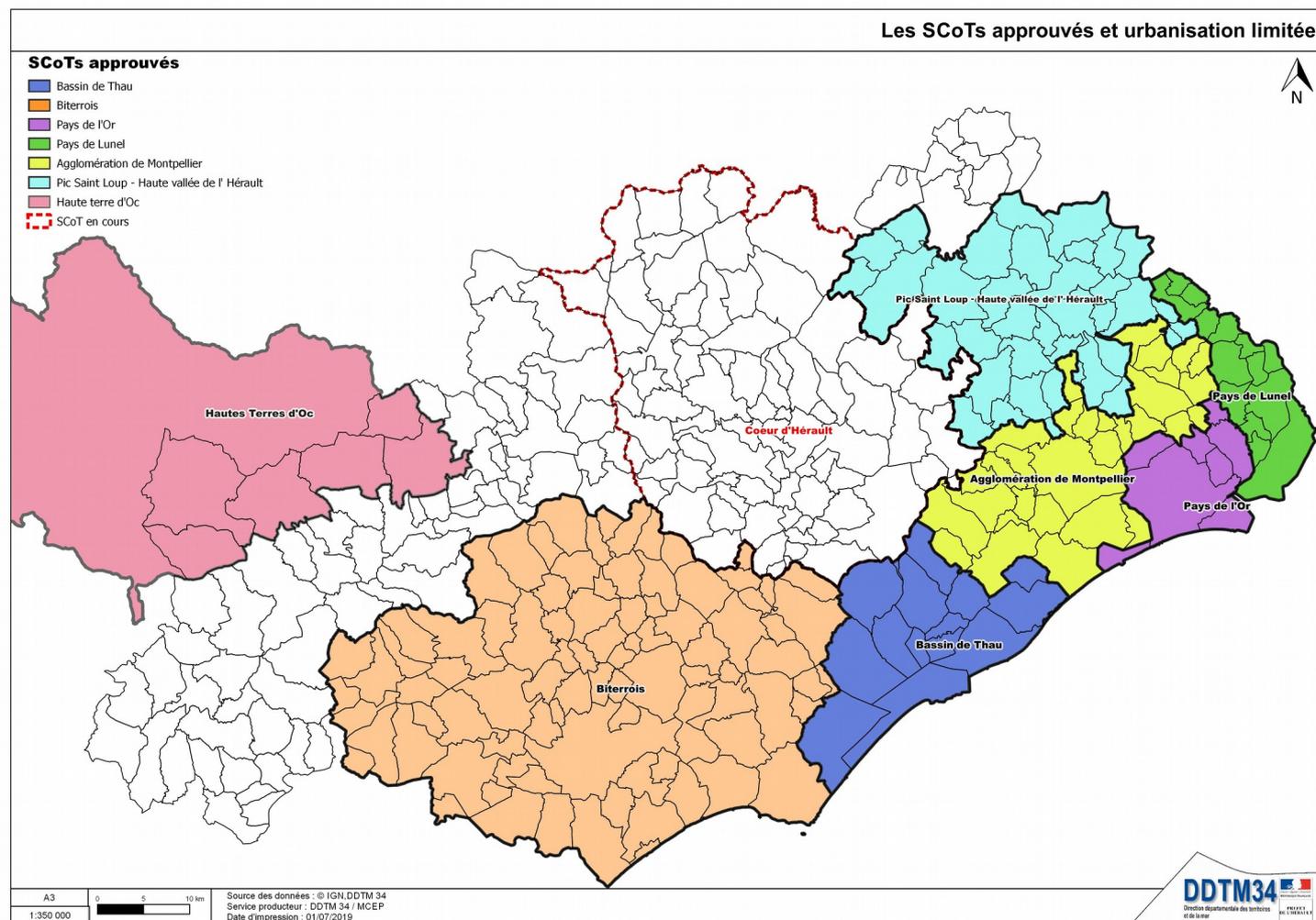
L'État d'avancement des ScoTs : Les SCoTs approuvés

Plusieurs territoires restent non couverts par un SCoT (Zone blanche).

- **89 %** de la population de l'Hérault est couverte par un SCoT.

- Principe d'urbanisation limitée appliqué en l'absence de SCOT depuis la Loi SRU en 2000.

→ Renforcement depuis le 01/01/2017 avec la Loi ALUR



L'État d'avancement des SCoTs : Un avancement différencié

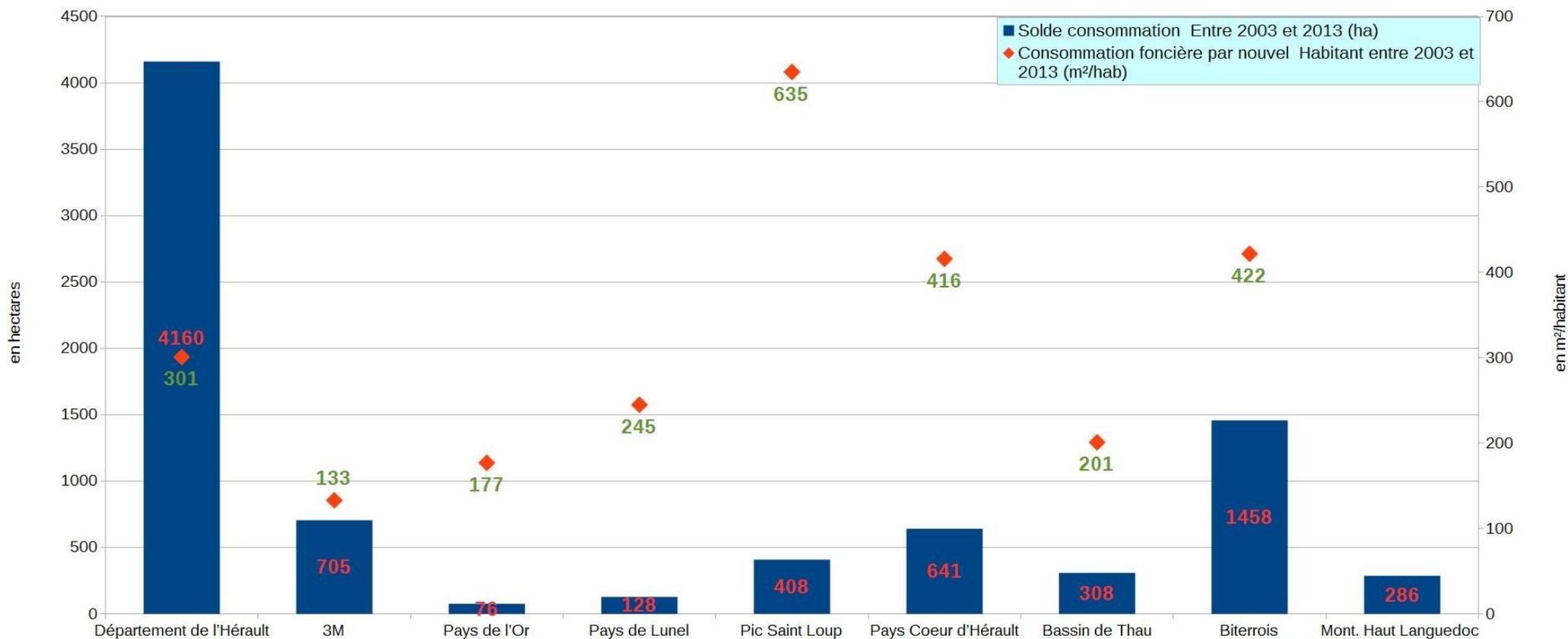
SCOT	Prescription	PADD en cours	PADD débattu	Arrêt prévu	Arrêté	Approbation			
						Approbation Prévue en 2018	Approbation Prévue en 2019	Approbation Prévue en 2020	Date d'approbation inconnue
SCOT Biterrois									
SCOT Montpellier métropole méditerranée									
SCOT Pays de l'Or							25/06/19		
SCOT Pays de Lunel									
SCOT Bassin de Thau									
SCOT Pic Saint Loup – Haute vallée de l'Hérault							08/01/19		
SCOT Coeur d'Hérault									
SCOT Hautes Terres d'Oc							24/06/19		

en gras : SCOT en révision

La consommation d'espace dans les SCoTs

Consommation d'espace résidentiel entre 2003 et 2013

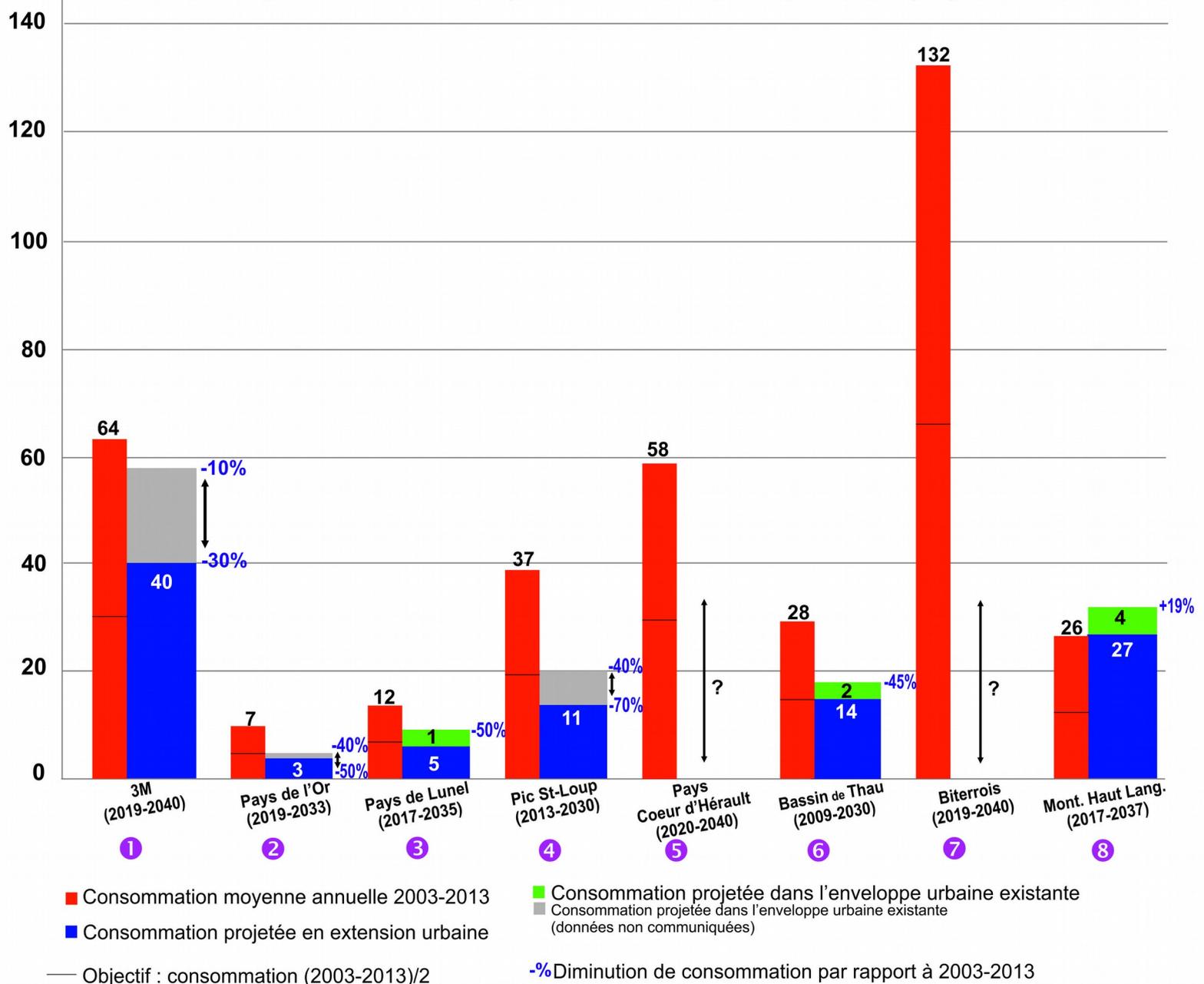
consommation d'espace résidentiel entre 2003 et 2013



La consommation d'espace dans les SCoTs

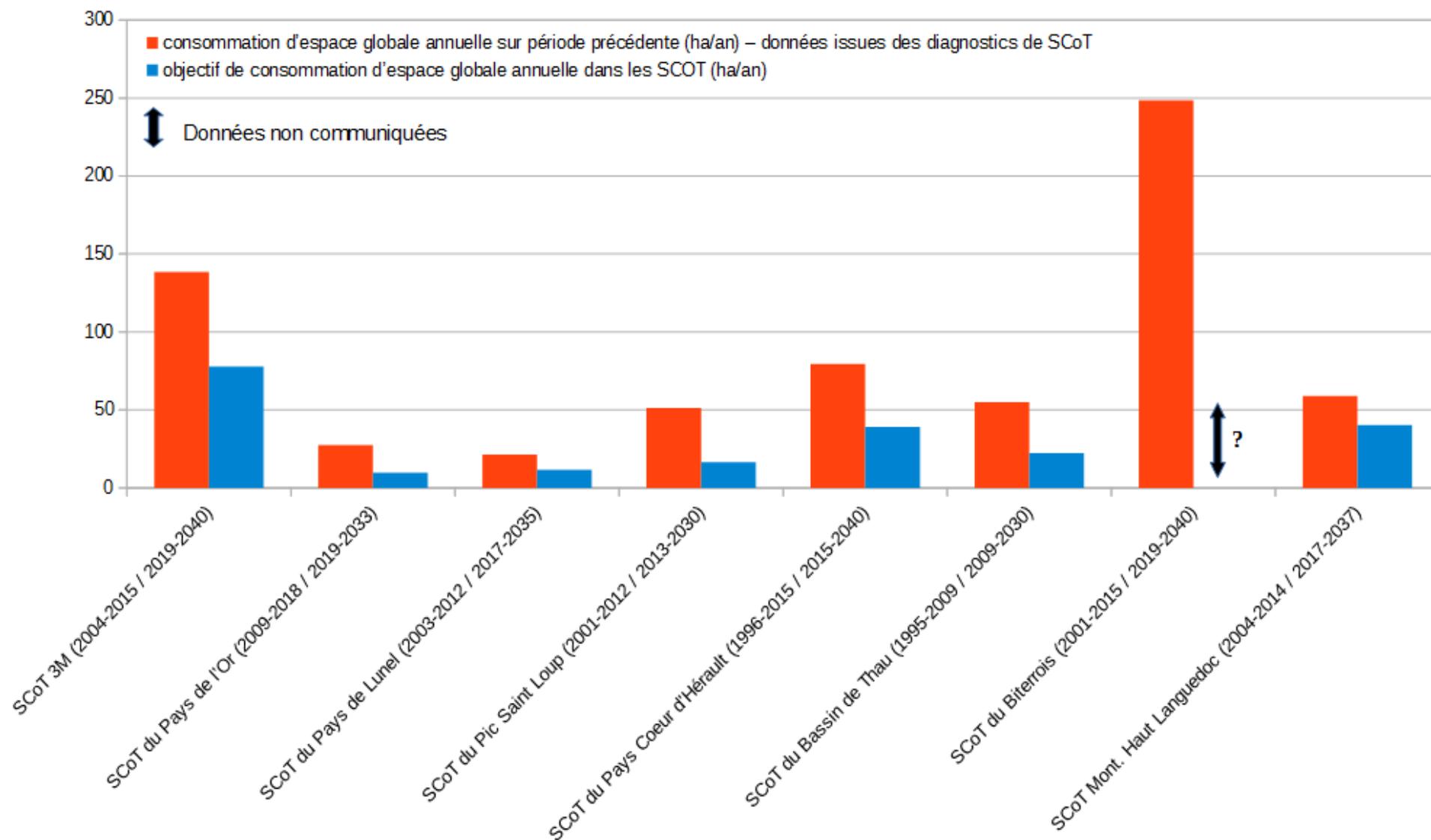
Projections
pour l'espace
résidentiel

Consommation moyenne annuelle d'espace résidentiel (en ha) dans les projets de SCOT



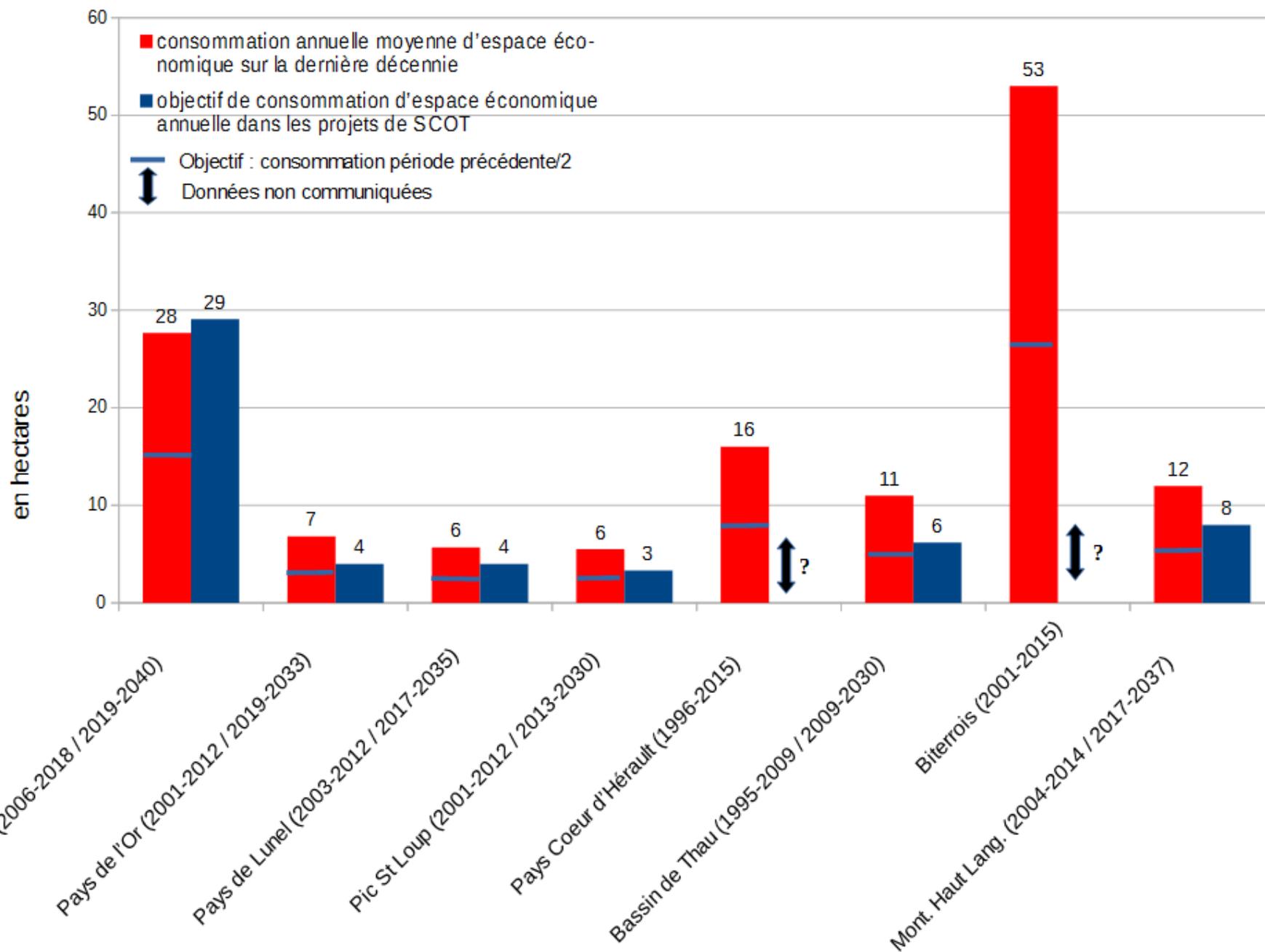
La consommation d'espace dans les ScoTs

projections d'évolution de la consommation moyenne annuelle d'espace par SCOT, toutes vocations confondues



La consommation d'espace dans les ScoTs

projections d'évolution de la consommation moyenne annuelle d'espace économique par SCOT

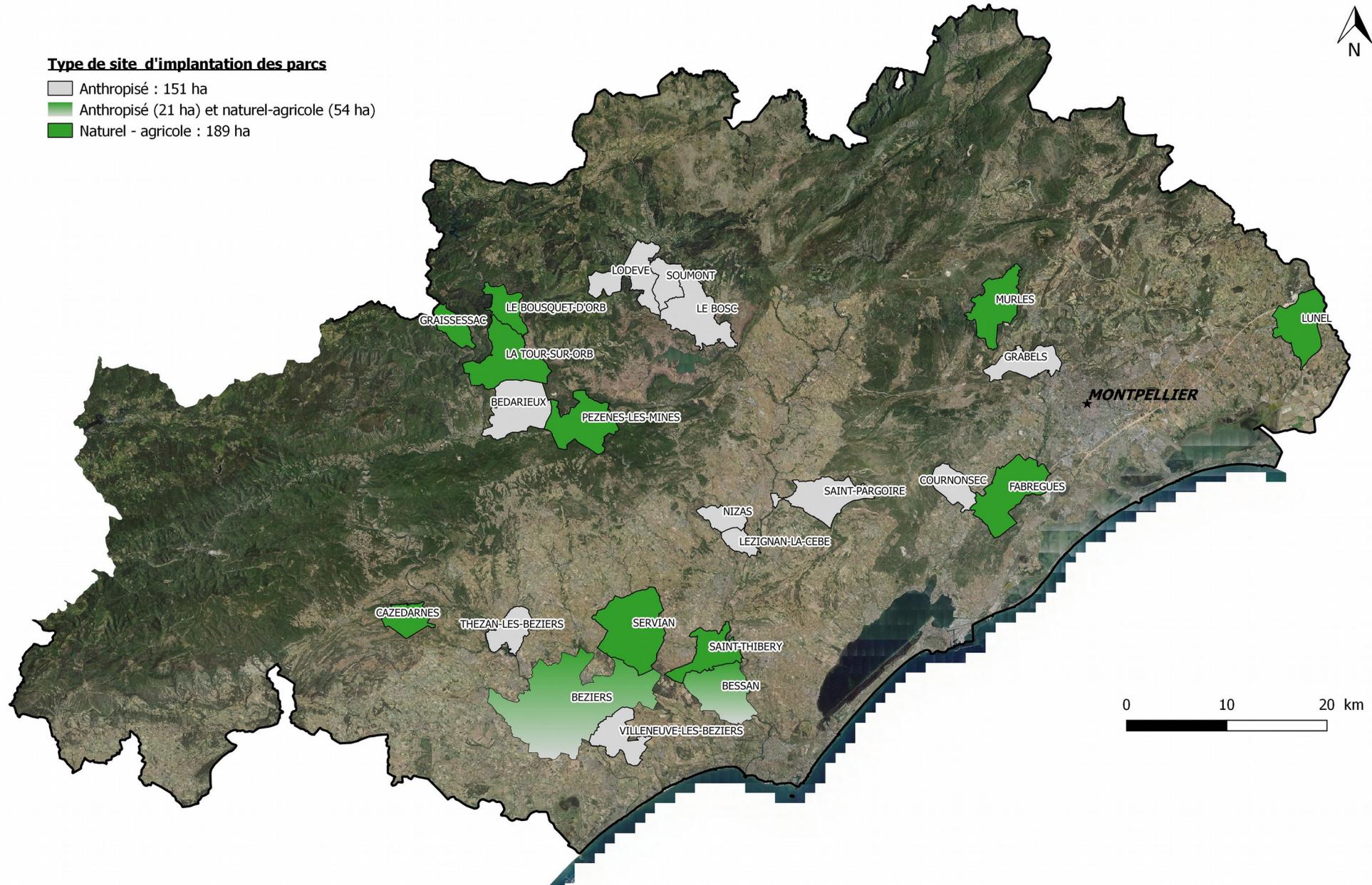


La consommation d'espace dans les ScoTs

Répartition par commune des parcs photovoltaïques autorisés dans l'Hérault surface totale : 415 hectares pour une puissance de 139 MWc

Type de site d'implantation des parcs

- Anthropisé : 151 ha
- Anthropisé (21 ha) et naturel-agricole (54 ha)
- Naturel - agricole : 189 ha

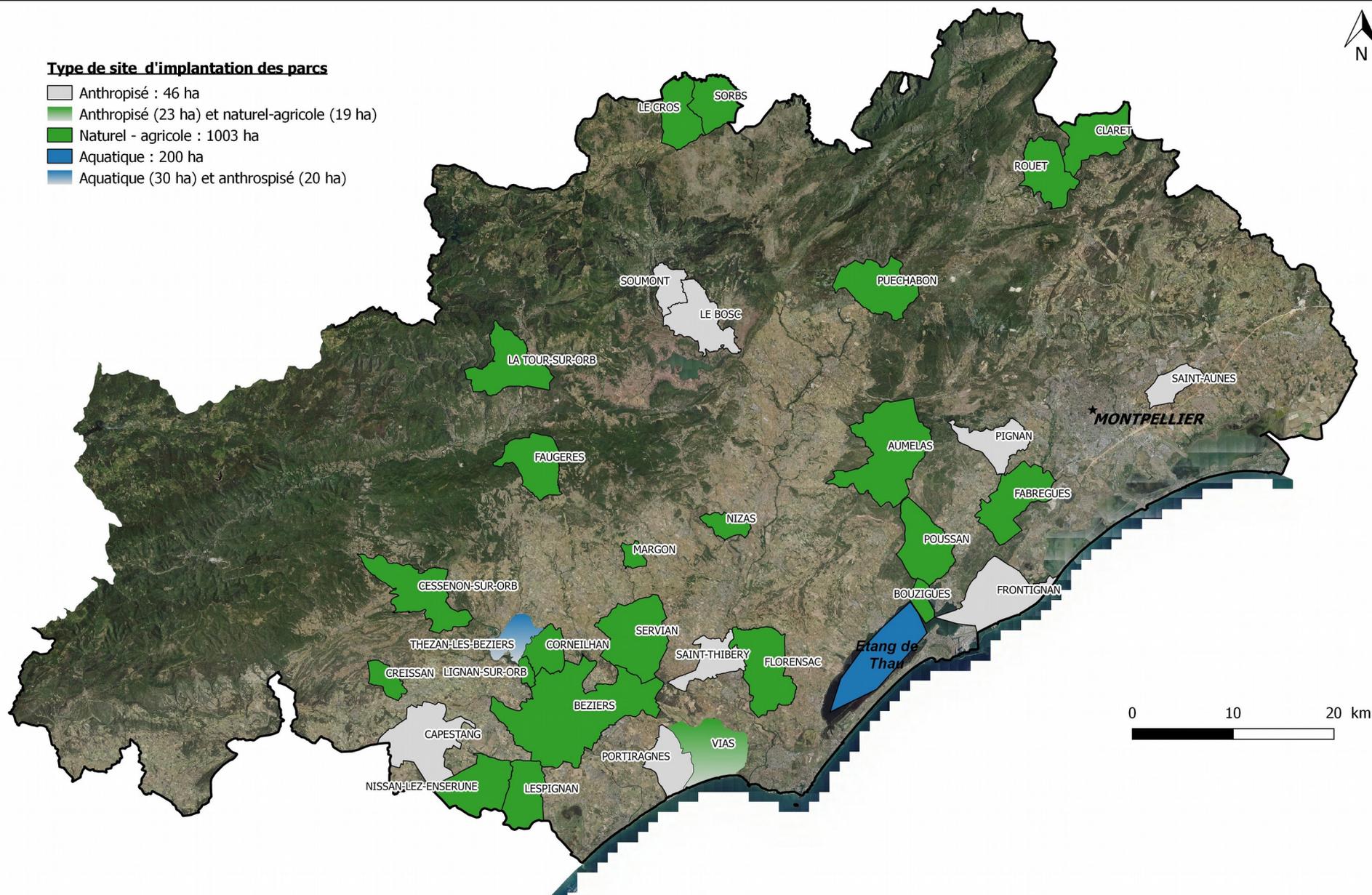


La consommation d'espace dans les ScoTs

Répartition par commune des parcs photovoltaïques en projet dans l'Hérault surface totale : 1343 hectares

Type de site d'implantation des parcs

- Anthropisé : 46 ha
- Anthropisé (23 ha) et naturel-agricole (19 ha)
- Naturel - agricole : 1003 ha
- Aquatique : 200 ha
- Aquatique (30 ha) et anthropisé (20 ha)



La consommation d'espace dans les SCoTs

- Des objectifs de réduction de la consommation d'espace à décliner dans les PLU intercommunaux et communaux.
- Les objectifs chiffrés de consommation d'espace ne suffisent pas pour préserver les espaces naturels et agricoles les plus sensibles. Les documents d'urbanisme doivent intégrer d'autres dispositions limitant fortement l'urbanisation de ces secteurs.
- Sur la base des SCOT, le rôle des différents acteurs locaux (CDPENAF, PPA...) est facilité.
- Une vigilance reste nécessaire à chaque niveau de planification (PLU, projets...).